

Questions orales

était encore devant la Cour, à ce moment-là, dans sa deuxième question, dis-je, l'honorable député se lance dans des phrases et dans de la rhétorique.

Tout ce que je peux lui dire, c'est que je suis malheureusement contraint par le conseil de mon conseiller juridique de ne pas apporter de commentaire dans cette affaire.

* * *

[Traduction]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES POUVOIRS DE PERQUISITION ET DE SAISIE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme il le sait, l'exécution de la loi de l'impôt sur le revenu relève du ministre du Revenu national. Les modifications à apporter à la loi sont donc de son ressort. Hier, dans un jugement de la Cour fédérale du Canada, le juge Cattanach a qualifié de terrifiants les pouvoirs de perquisition et de saisie. Nous savons que l'essentiel du rapport Rowe, soit les trente pages qui traitent des droits de la personne, touche à la compétence du ministre des Finances. Le ministre a-t-il lu le rapport Rowe? Croit-il pour sa part que les pouvoirs de perquisition et de saisie sont trop vastes et qu'ils devraient être restreints? Quand le ministre va-t-il présenter un projet de loi visant à restreindre ces pouvoirs des fonctionnaires de Revenu Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable ami parle d'un jugement en particulier. Je crois avoir entendu aux nouvelles, ce matin, que dans un autre jugement, cette fois-ci de la Cour d'appel de l'Ontario, on a statué que les pouvoirs de perquisition et de saisie des fonctionnaires de Revenu Canada n'allaient pas à l'encontre de la Charte des droits. Ce jugement semble contredire celui du juge Cattanach. Je vais, bien sûr, lire très attentivement ces jugements et examiner leur point de vue respectif. Je n'ai pas lu le rapport intégral de M. Rowe, mais j'ai eu l'occasion d'en examiner un résumé et de prendre connaissance de ses diverses recommandations, que j'étudierai encore très attentivement. Je prends bonne note du point de vue du député.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ACCÈS DES DÉPUTÉS À L'INFORMATION

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, comme le ministre du Revenu national est absent, j'adresserai ma question supplémentaire à son secrétaire parlementaire. Il y a deux jours, en réponse à des questions que des députés de ce côté-ci posaient au sujet de Revenu Canada, le ministre du Revenu national a annoncé à la Chambre que nous ne nous

étions pas prévalus de nos privilèges et que les demandes de documents de son ministère devraient désormais être faites en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Le secrétaire parlementaire voudrait-il préciser sa pensée? Le ministre a-t-il dit qu'il y aurait une règle pour les députés ministériels et une autre pour ceux de l'opposition? Devrons-nous faire une demande en vertu de la loi sur l'accès à l'information, contrairement aux députés d'en face? Est-ce bien la position du gouvernement?

● (1440)

M. W. Kenneth Robison (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention mais je ne peux en dire davantage. J'ignore s'il y a lieu de confirmer ou d'infirmer ses propos, mais je m'engage à trouver réponse à ses questions.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES LOGEMENTS SOCIAUX—ON DEMANDE QUE LA RÉGION DE TORONTO AIT SA PART

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le ministre a annoncé les affectations de crédits de la SCHL pour 1984 en Ontario, au titre des logements sociaux. Toutefois, le ministre ontarien, M. Claude Bennett, a fait savoir qu'il entendait répartir les logements entre les municipalités à l'exception de Toronto et de sa banlieue. Comment le ministre entend-il corriger ce déséquilibre insensé et invraisemblable, étant donné surtout le nombre de personnes âgées, de retraités, de familles monoparentales et de gens à faible revenu dans la région de Toronto qui ont désespérément besoin de logements à loyer modique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en matière de logements sociaux nous croyons qu'il est nécessaire de faire un effort spécial afin de favoriser les personnes qui en ont le plus besoin et qui ont attendu le plus longtemps. C'est pourquoi en annonçant aux ministres provinciaux de l'habitation les affectations de crédits pour 1984, je les ai priés de me signaler la manière dont ils feraient la répartition et de me préciser leurs priorités. Je m'étonne et je suis même renversé d'apprendre que le ministre de l'Ontario n'a pas du tout tenu compte de villes comme Toronto et Ottawa où il existe, chacun le sait, une très grave pénurie de logements sociaux et de constater qu'il a employé cette tactique de refus comme moyen de faire pression sur ces villes. J'avoue que c'est de la naïveté politique de sa part.